



République Française
Département des Bouches-du-Rhône
Régie des Eaux de Terre de Provence

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 27 juillet 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, mardi 27 juin 2021 à 18h00 à la salle du Château de SAINT ANDIOL, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, GIRAUD Pierre, MARCON Patrick, MOURGUES Gilles, ONTIVEROS Christian, PICARDA Yves, PONCHON Solange, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre, ROBERT Daniel, TATON Robert

Procurations : LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à ANZALONE Marie-Laurence)

Absents: FERRIER Pierre, LEPIAN Jean-Louis, MILLET Isabelle, PAULEAU Serge

Quorum : 8	Présents : 16	Suffrages exprimés : 17	Pour: 17 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 22 juin 2021			

N° de la délibération : 2021-37
Objet : création de postes et mise à jour du tableau de effectifs

Le président expose à l'assemblée que de nombreux mouvement du personnel ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2020. Des départs d'agents, des arrivées, des changements de postes pourvus en interne altèrent la lisibilité du tableau des effectifs, d'autant qu'il n'est pas aisé de coupler les postes issus de la mise à disposition d'agents par la Terre de Provence Agglomération et les postes de droit privé.

D'autre part, il explique l'importance de renforcer les effectifs pour faire face à la charge de travail et propose la création des postes suivants :

- Un agent de relève – groupe II de la convention des métiers de l'eau et de l'assainissement
- Un agent en charge de la régie d'avance et de recettes – groupe IV
- Un cadre d'étude – groupe VI
- Un technicien supérieur d'études – groupe V
- Un technicien d'exploitation d'assainissement – groupe III
- Un conducteur de station d'épuration – groupe IV

Le Conseil, Ouï l'exposé du président, après avoir pris connaissance du projet de tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2021,

PREND note des changements intervenus au sein du personnel de la REGIE ;

VALIDE la création des postes suivants :

- Un agent de relève – groupe II de la convention des métiers de l'eau et de l'assainissement
- Un agent en charge de la régie d'avance et de recettes – groupe IV
- Un cadre d'étude – groupe VI
- Un technicien supérieur d'études – groupe V
- Un technicien d'exploitation d'assainissement – groupe III
- Un conducteur de station d'épuration – groupe IV

VALIDE le tableau des effectifs tel que ci-dessous :

BUDGET EAU

Poste occupé	Personnel mis à disposition	Personnel en détachement ou recrutement de droit privé	Emploi pourvu	Emploi à pourvoir
Responsable du service travaux publics	CAT B - technicien principal		X	
Agent de relève		Groupe II	X	
Agent chargé d'accueil clientèle	CAT C - Adjoint technique territorial principal 1° classe		X	
Directeur administratif et financier		Groupe VII	X	
Directeur général		Groupe VII	X	
Technicien de réseau		Groupe III	X	
Technicien S.I.G.		Groupe IV	X	
Responsable du pôle exploitation eau potable		Groupe V	X	
Agent de maintenance	CAT C - Adjoint technique territorial		X	
Agent chargé du secrétariat service travaux publics	CAT C - Adjoint administratif territorial principal 2° classe		X	
Aide poseur canalisateur		Groupe II	X	
Assistante comptable	CAT C - Adjoint administratif territorial principal 2° classe		X	
Agent poseur canalisateur		Groupe III	X	
Agent d'exploitation		Groupe II	X	
Assistante de direction		Groupe III	X	
Agent en charge de la facturation	CAT C - Adjoint administratif territorial principal 1° classe		X	
Contrôleur de travaux		Groupe IV	X	
Contrôleur de travaux	CAT C - Agent de maîtrise territorial principal		X	
Contrôleur de travaux	CAT C - Agent de maîtrise territorial principal		X	
Gestionnaire RH		Groupe IV	X	
Technicien de maintenance		Groupe IV	X	

Technicien relève		Groupe III	X	
Agent en charge de la facturation	CAT C - Adjoint administratif territorial 2° classe		X	
Assistante comptable		Groupe III	X	
Responsable du pôle clientèle		Groupe V	X	
Agent d'exploitation		Groupe II	X	
Agent de relève		Groupe II		X
<i>Agent chargé d'accueil clientèle</i>		Groupe II		X
<i>Agent en charge de la régie de recettes et d'avances</i>		Groupe IV		X
<i>Cadre études</i>		Groupe VI		X
		S/TOTAL	26	4

BUDGET ASST

Poste occupé	Personnel mis à disposition	Personnel en détachement ou recrutement de droit privé	Emploi pourvu	Emploi à pourvoir
Agent d'exploitation		Groupe II	X	
Technicien de maintenance		Groupe VI	X	
Technicien de maintenance		Groupe VI	X	
Agent d'exploitation		Groupe II	X	
Agent de réseau		Groupe III	X	
Agent chargé d'accueil interventions		Groupe II	X	
Agent en charge de la facturation		Groupe III	X	
Agent en charge de la facturation - service technique		Groupe III	X	
Conducteur de station d'épuration		Groupe IV	X	
Technicien de contrôle des rejets industriels		Groupe IV	X	
Conducteur de station d'épuration		Groupe IV	X	
Agent chargé d'accueil clientèle		Groupe II	X	
Responsable QSE	CAT B - rédacteur territorial principal 1° classe		X	
Responsable service études		Groupe VI	X	

Responsable du pôle exploitation assainissement		Groupe V	X	
Agent de réseau		Groupe III	X	
Responsable du service exploitation		Groupe VI	X	
<i>Technicien supérieur études</i>		Groupe V		X
<i>Conducteur de station d'épuration</i>		Groupe IV		X
<i>Technicien d'exploitation</i>		Groupe III		X
		S/TOTAL	17	3

BUDGET ANC

Poste occupé	Personnel mis à disposition	Personnel en détachement ou recrutement de droit privé	Emploi pourvu	Emploi à pourvoir
Technicien ANC		Groupe IV	X	
		S/TOTAL	1	0

Soit un total de 51 postes dont 44 seront pourvus au 1^{er} septembre 2021 et 7 seront à pourvoir.

Le Conseil d'Administration

INDIQUE enfin que les crédits nécessaires à la rémunération de ces effectifs sont disponibles aux budgets primitifs eau potable, assainissement et assainissement non collectif.

Fait et délibéré en séance,
A ROGNONAS, le 27 juillet 2021

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au représentant de l'Etat le : 5 août 2021

Publication le : 5 août 2021

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59
Courriel : direction@eauxtdp.fr

Liste des pièces adressées le 30/07/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i> création de postes et mise à jour du tableau de effectifs	<u>Numéro de l'acte</u> 2021-37	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 27/07/2021

Fait à ST ANDIOL, le 30/07/2021
Le Directeur administratif et
financier,
Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :
Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

S/PREFECTURE D'ARLES

Tampon-dateur de la sous-préfecture)

- 5 AOUT 2021

ARRIVEE